

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 12 NOVEMBRE 2010

Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul - LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick - NEVEUX Yolande - PERRIN Marie-Thérèse - BERNARD Sylviane - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick - SANT Giorgio - CONTER Evelyne

En fonction : 15

Présents : 14

Absent excusé : 1 M. FREY Nicolas

Convocation envoyée le 03 novembre 2010

Secrétaire de séance : Sylviane BERNARD

ORDRE DU JOUR

- 1) **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2010**
- 2) **AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE STRADEST**
- 3) **SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF**
- 4) **MODIFICATION DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION DU CIAS**
- 5) **DIA**
- 6) **AVENANT IDEE CARRELAGE VESTIAIRE DU FOOTBALL**
- 7) **AVENANT LAUER PLATRERIE PRESBYTERE**
- 8) **SUBVENTIONS**
- 9) **TARIFS MUNICIPAUX**
- 10) **DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2010

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 08 octobre 2010.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE STRADEST

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de la Préfecture de la Moselle concernant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Société STRADEST d'exploiter, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers et une centrale mobile de criblage concassage de matériaux inertes sur le territoire de la commune d'Hauconcourt.

Le conseil municipal est amené à donner son avis sur cette installation classée.

Après débat sur le contenu de l'enquête publique, le conseil municipal, par 9 voix pour et 5 abstentions, n'apporte pas de remarque et mandate Monsieur le Maire pour transmettre cet avis au commissaire enquêteur.

3) SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF

Le contrat enfance jeunesse passé entre la commune d'Argancy et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) arrivant à expiration, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer un nouveau contrat enfance jeunesse avec la CAF pour une durée de 4 ans soit de 2010 à 2013.

Le conseil municipal souhaiterait une information sur le contenu de ce contrat « enfance jeunesse » notamment les documents érigés par les responsables des différentes activités comprises dans ce contrat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de ce nouveau contrat « enfance jeunesse » avec la CAF pour une durée de 4 ans par Monsieur le Maire.

4) MODIFICATION DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION DU CIAS

A la séance du conseil municipal du 14 septembre 2010, le conseil municipal avait décidé d'accepter les conditions de la convention du Comité Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des communes d'Ay-sur-Moselle, Flévy et Trémery fixant les modalités de réservation pour deux places dans une crèche réalisée par celui-ci. Cette convention devait débiter le 1^{er} janvier 2011. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de changer cette date et de la fixer au 1^{er} octobre 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la date du 1^{er} octobre 2010 comme début d'application de la convention citée ci-dessus.

5) DIA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Terrain situé Lotissement « Les jardins de la Moselle » à OLGY
Lot n° 14
Parcelle 736/106 section 3
Superficie : 600 m² au lieu dit « devant les moulins »

- Maison d'habitation sise Lotissement du stade
12 rue des Erables – ARGANCY
Parcelle n° 103 section 2
Superficie : 419 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

6) AVENANT IDEE CARRELAGE VESTIAIRE DU FOOTBALL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant suivant :

- marché : rénovation des vestiaires du terrain de football à Argancy
- n° 1 du lot « carrelage et faïence »
- montant du marché initial 8 248,50 Euros HT
- montant de l'avenant n° 1 (fourniture et pose de plinthes complémentaires) 845,75 Euros HT
- nouveau montant du marché **9 094,25 Euros HT**

Titulaire du marché : IDEE CARRELAGE à Corny sur Moselle

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 1 du marché « rénovation des vestiaires du terrain de football », lot n° 1 « carrelage et faïence ». Charge Monsieur le Maire de son application.

7) AVENANT LAUER PLATRIERIE PRESBYTERE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant suivant :

- marché : rénovation du presbytère à Argancy
- n° 4 du lot « plâtrerie - faux-plafond »
- montant du marché initial 19 735,50 Euros HT
- montant de l'avenant n° 1 12 031,00 Euros HT
- nouveau montant du marché **31 766,50 Euros HT**

Titulaire du marché : S.E.E. LAUER à Guénange

Contenu de cet avenant :

- travaux en moins :	
Fourniture et pose de BA13 collé sur murs :	- 1 377,50 € HT
- travaux en plus :	
Pose de BA13 contre murs sur armatures métalliques	+ 10 746,00 € HT
Fourniture complémentaires et pose de faux-plafonds en BA13	+ 2 662,50 € HT
Total travaux en plus	+ 13 408,50 € HT
Montant net de cet avenant	+ 12 031,00 € HT

Monsieur le Maire précise que, vu l'état de certains murs et plafonds, la commission, chargée du suivi des travaux, a décidé la pose de panneaux BA13 contre les murs et au plafond en mauvais état sur armatures métalliques au lieu de collage.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 1 du marché : rénovation du presbytère lot n° 4 « plâtrerie – faux-plafond ». Charge Monsieur le Maire de son application.

8) SUBVENTIONS

Voyage scolaire

Les classes de CE2-CM1-CM2 envisagent un voyage d'étude dans le Périgord. Le coût de ce voyage étant de 370 € par enfant, Monsieur le Maire propose une participation de la commune de 120 € par enfant conforme aux participations des années précédentes pour ce type de voyage scolaire.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et une abstention, accepte la participation proposée par Monsieur le Maire. Charge celui-ci d'en informer la directrice des écoles primaires et les parents d'élèves.

Bootleggers baseball club Argancy

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur le Président du club de baseball l'informant de la situation financière de son club au 01/10/2010 (-3 845,00 €).

Au vu des résultats sportifs du club et des besoins financiers pour continuer la saison, le club de baseball souhaiterait obtenir de la commune d'Argancy une subvention exceptionnelle permettant de poursuivre les activités sportives tout au long de la saison.

Le conseil municipal, après débat, décide d'attribuer par 12 voix pour, une subvention exceptionnelle de 2 500 €. Une voix s'est prononcée pour 2 000 €. Le point sera fait lors des rencontres des associations au début de l'année 2011 à l'occasion des attributions de subventions pour l'année 2011.

9) TARIFS MUNICIPAUX

Après avoir pris connaissance des tarifs des services communaux en vigueur pour 2010, le conseil municipal décide l'application des tarifs suivants pour l'année 2011.

Tarif garderie :

Quotient familial inférieur à		5 300 Euros	:	1,25 Euros	de l'heure	
Quotient familial compris entre	5 301 Euros	et	7 000 Euros	:	1,30 Euros	de l'heure
Quotient familial compris entre	7 001 Euros	et	10 500 Euros	:	1,40 Euros	de l'heure
Quotient familial compris entre	10 501 Euros	et	14 000 Euros	:	1,50 Euros	de l'heure
Quotient familial supérieur à		14 000 Euros	:	1,60 Euros	de l'heure	

En cas de non divulgation du quotient familial : 1,60 Euros de l'heure

L'heure de garderie après 18 h 30 : 3,40 Euros

Tarif ticket repas :

Le ticket repas est fixé à : 3,20 Euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces tarifs « garderie » pour l'année 2011.

Tarif salle des fêtes

		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
	Caution de la salle	700 €	700 €
24 heures	Petite salle	138 €	69 €
	Grande et petite salle	273 €	137 €
	Cuisine	133 €	117 €
48 heures	Petite salle	251 €	126 €
	Grande et petite salle	511 €	256 €
	Cuisine	133 €	117 €
Vaisselle	Service ordinaire	52 €	52 €
	Service cérémonie	103 €	103 €

Monsieur le Maire propose une augmentation significative de 30 Euros pour la location de la cuisine sachant que le personnel doit systématiquement nettoyer celle-ci après location.

Location de la salle de la mairie annexe de RUGY

Les tarifs proposés sont :

- 24 h 137 Euros pour les habitants hors de la commune
69 Euros pour les habitants de la commune
- caution 400 Euros

Pas de location au-delà de 24 heures

Le conseil municipal entérine, à l'unanimité, les tarifs de location des salles applicables pour 2011.

Chèques loisirs enfants

Ils s'adressent aux enfants âgés de 3 à 25 ans et sont valables du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Propositions de Monsieur le Maire pour 2011

VALEUR DU CHEQUE LOISIRS			
Par enfant	Part de la Mairie	Part de la famille	Valeur en chèques loisirs
20 chèques de 2 Euros	30 Euros	10 Euros	40 Euros

Proposition acceptée, à l'unanimité, par le conseil municipal.

Chèque détente séniors

Proposition de Monsieur le Maire pour 2011.

Personne de 60 ans et plus : chèque détente de 19 Euros valable du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Le conseil municipal entérine, à l'unanimité, la valeur des chèques détente séniors pour 2011.

Carte bibliothèque municipale

La carte « adhérent » bibliothèque municipale reste fixée à 2 Euros pour 2011.

Tarif colombarium

Nouveau cimetière

- tarif sépulture évolutive
. place individuelle 335 Euros
- tarif colombarium (pyramide) existant :
 - . petite case pour 2 urnes 335 Euros
 - . grande case pour 3 urnes 670 Euros
- Tarif nouveau colombarium (en cours d'installation)
 - . case individuelle de 4 urnes : 765 Euros

Ancien cimetière

- cellule pouvant contenir 4 urnes 381 Euros

Tarif concession : 30 ans

- nouvelle sépulture	30 Euros
- renouvellement des sépultures	30 Euros

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2011.

10) DIVERS

NEANT

Fin de la séance : 21h 40